

Le 13 janvier 2010

Communiqué de la Fédération française des clubs alpins et de montagne

« Queyras, l'accès libre aux grands espaces montagnards est assuré... »

Le 30 octobre 2009, la communauté de communes du Queyras instituait **une redevance tarifaire** pour tous les usagers empruntant les nouveaux itinéraires de randonnée nordique, **y compris pour les skieurs de randonnée et autres usagers qui ne font qu'emprunter lesdits itinéraires.**

La FFCAM s'est immédiatement émue de cette situation ambiguë par rapport à la loi. Elle a demandé à l'autorité locale des précisions sur les conditions d'application de cette décision : *« (...) Votre délibération n'évoque pas la possibilité de passages libres et gratuits pour les sportifs qui, n'utilisant pas les équipements fixes et services de damage (d'un espace nordique), veulent seulement pratiquer leur sport en montagne par leurs propres moyens (...); je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître quelles dispositions vous envisagez de mettre en œuvre pour permettre concrètement l'accès libre et gratuit à la montagne (...). »*

Par lettre du 5 janvier 2010, M. Laurent, Président de la communauté de communes du Queyras, a répondu à la FFCAM. Après avoir justifié la mise en place d'une « offre nordique » pour satisfaire des usagers néophytes, débutants, ou exerçant dans un cadre familial, M. Laurent précise clairement : *« L'accès aux grands espaces Queyrassins reste gratuit. (...). Le libre passage – gracieux – sur une partie du circuit payant sera accordé « sur la bonne foi a priori », notamment dans le cadre de la pratique du ski de randonnée, pour l'accès au milieu naturel. »*

La FFCAM prend acte avec satisfaction de la mise au point officielle de la collectivité du Queyras. Elle veillera, sur le terrain, à l'application de ce libre accès à la montagne.

Les montagnes du Queyras sont superbes pour le ski de randonnée, comme pour bien d'autres activités, et méritent un séjour de tous les amoureux des grands espaces.